



Indemnisation suite à un dégât des eaux

Par **Caribou92**, le **25/06/2009** à **15:25**

Bonjour à tous,

Je suis locataire d'un appartement loué via l'agence immobilière Foncia. Il y a 1 an, j'ai été victime d'un dégât des eaux venant de la voisine du dessus. Après 4 expertises, moult appels, recommandés (syndic, assureurs, foncia, propriétaires etc), seulement **9 mois** après ma déclaration de sinistre les travaux de rénovation (portés à plus de 6000 euros !) ont eu lieu.

Foncia a remboursé les 2 semaines de travaux estimées par l'expert, et non les 5 semaines de travaux réelles...

Je souhaite réclamer une indemnisation pour la perte de jouissance occasionnée pendant ces 10 mois (9 mois d'attente + 1 mois de travaux) (salon, cuisine et entrée très endommagés et quasi invivables, soit 2/3 de la surface de mon appartement de 50m² à 800euros / mois de loyer).

A qui dois-je réclamer ces dédommagements ? Ai-je une "chance" ?

Je suis en train de perdre le moral à cause de cette histoire de fou.....

Grand merci à ceux qui pourront m'informer à ce sujet !